

Assurer l'accès à la réparation et une sécurité renforcée sur un site minier de grande échelle



ÉTUDE DE CAS : L'IMPACT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES VOLONTAIRES DU SUD-KIVU

TWANGIZA
PROVINCE DU SUD-KIVU
EST DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO

CONTEXTE

Dans la vaste province du Sud Kivu, il n'existe actuellement qu'un seul site industriel d'extraction d'or à grande échelle parmi une multitude de sites artisanaux à petite échelle. Lors de l'ouverture de son site industriel à Twangiza, la compagnie établit des contacts avec les communautés locales et leur offre une indemnisation pour leur réinstallation. En 2020, plus de 80 familles ont déménagé mais n'ont pas encore reçu d'indemnisation. Les communautés locales sont frustrées par cette absence d'indemnisation et par les espoirs non-comblés de possibilité d'emplois. Les tensions augmentent et en fin de compte, des confrontations mènent à l'arrêt des opérations minières.



Twangiza Mining, territoire de Mwenga,
Province du Sud-Kivu
Est de la République Démocratique du Congo

LE CAS

L'opérateur industriel conclut un accord avec la Police des Mines afin que celle-ci patrouille sur le site pour en assurer la sécurité. Cet accord prévoit notamment d'empêcher les membres de la communauté locale de pénétrer illégalement sur le site minier. Étant donné que de nombreux villages sont situés aux alentours du site minier, la communauté locale traverse fréquemment le site pour atteindre les villages situés de l'autre côté.

A cours des premiers mois de 2020, une série d'incidents mettant en jeu la sécurité et les droits de l'homme oppose la Police des Mines à la communauté locale aux alentours de la mine :

- **JANVIER** : un membre non-armé de la communauté entre illégalement dans la concession et reçoit une balle dans la jambe, tirée par un agent de la Police des Mines ;
- **FÉVRIER** : un berger entre illégalement dans la concession. Il est arrêté et appréhendé par des agents de la Police des Mines. Lorsqu'il résiste, il est apparemment torturé par les agents sous les ordres de leur commandant ;
- **MARS** : la communauté locale proteste contre le fait que la compagnie n'a pas indemnisé les familles ayant déménagé. La Police des Mines intervient et procède à l'arrestation de nombreux membres de la communauté. Elle tire sur les manifestants afin de disperser la foule.

LA SOLUTION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de Travail du Sud-Kivu sur les Principes Volontaires a pris connaissance de ces incidents à Twangiza à travers ses missions de suivi. Afin de résoudre les tensions, le Groupe de Travail a pris les mesures suivantes :

- Soutenir la Police des Mines locale lors de son **enquête sur la faute professionnelle** d'un commandant de la police ayant supposément ordonné de torturer le berger. Avec l'aide de DCAF, le groupe de travail développe des modèles de rapport qui facilitent le signalement des incidents. Ceux-ci se focalisent spécifiquement sur la conduite des forces de sécurité et leur usage de la force.
- Mener des plaidoiries auprès de la **Police des Mines au niveau provincial** afin de mettre en place un système de suivi diligent des incidents rapportés.
- **Augmenter la prise de conscience au sein de la Police des Mines locale** sur leurs obligations de respecter les droits de l'homme et la nécessité, selon la loi nationale, de signaler et de faire remonter au niveau provincial toute violation sévère des droits de l'homme, par exemple des actes de torture.
- Organiser des **réunions multipartites au niveau local**, en invitant des représentants de la compagnie extractive, de la communauté locale et des forces de sécurité locales afin de discuter et de les informer des mesures prises pour répondre aux incidents.

IMPACT POSITIF

RETRAIT DU COMMANDANT

Les actions de plaidoyer du Groupe de Travail au niveau provincial mènent au retrait du commandant de la Police des Mines locale ayant apparemment commis des violations sévères des droits de l'homme en février. Un nouveau commandant rejoint la police minière quelques semaines plus tard.

ARRESTATION ET TRANSFERT DES AUTEURS D'ACTES DE VIOLENCE

Les actions de plaidoyer du Groupe de Travail au niveau provincial contribuent à l'arrestation supplémentaire de deux officiers ayant fait usage disproportionné de la force envers des mineurs artisanaux pendant les manifestations en mars. Les allégations à l'encontre de ces deux officiers sont alors portées à l'attention du bureau du procureur militaire local en respectant les recours judiciaires de la loi congolaise. Les deux officiers sont mutés pour raisons disciplinaires.

NÉGOCIATION MULTIPARTITE AFIN D'AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Le Groupe de travail facilite la mise en place de cet accord sur les nouveaux dispositifs de sécurité en organisant des dialogues multipartites entre la communauté locale, la compagnie extractive et la Police des Mines. Ce nouvel accord offre l'opportunité aux communautés de manifester pacifiquement sans l'intervention de la police à condition que les manifestants respectent certaines conditions.

L'IMPORTANCE DE FORMER LES FORCES DE SÉCURITÉ ET DE METTRE EN PLACE UN SUIVI COMPLÉMENTAIRE

Les formations standards proposées par les gouvernements hôtes aux forces de sécurité publiques sont souvent inadéquates et incomplètes, particulièrement dans les environnements complexes. Par exemple, les forces de sécurité ne sont pas formées à l'usage des techniques de recours minimal à la force.

En se basant sur les besoins exprimés lors de consultations, le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires et le DCAF organisent une formation de trois jours sur la portée et les standards des Principes Volontaires pour les membres de la Police des Mines du Sud-Kivu en décembre 2019. L'objectif de cette formation est d'améliorer la capacité de la Police des Mines à répondre aux incidents de sécurité dans le respect des droits de l'homme.

Plus de 55 commandants et agents de la police minière prennent part à cette formation, plusieurs d'entre eux étant déployés sur le site minier concerné par cette étude de cas. Dans le cadre de leur mandat, le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires s'engage à faire un suivi de la conduite de la police minière sur les sites miniers du Sud-Kivu afin d'identifier et de résoudre les incidents mettant en jeu la sécurité et les droits de l'homme. Ce suivi permet au Groupe de Travail de mesurer l'ampleur de ces incidents et d'intervenir pour les résoudre.

Ceci illustre l'importance non seulement d'offrir des formations afin de s'assurer que les forces de sécurité aient conscience de leurs obligations à l'égard des droits de l'homme, mais aussi qu'un mécanisme de suivi indépendant soit mis en place afin de s'assurer que les forces de sécurité mettent en œuvre les leçons apprises.

BONNES PRATIQUES

Les actions du Groupe de Travail sur les Principes Volontaires du Sud-Kivu illustrent dans cette étude de cas un certain nombre de bonnes pratiques identifiées par DCAF et Fund For Peace (FFP) dans l'étude **De l'engagement à l'impact : Guide pour les groupes de travail locaux sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme** ainsi que le Guide de bonnes pratiques du DCAF et CICR **Relever les défis liés à la sécurité et aux droits de l'homme dans des environnements complexes**.

INVESTIR À LONG-TERME DANS L'OFFRE DE FORMATIONS, LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LE SUIVI

L'engagement du Groupe de Travail renforce les connaissances au sein de la Police des Mines des droits de l'homme et des facteurs qui permettent de considérer un incident comme une violation des droits de l'homme. DCAF fournit un soutien continu sous forme d'un atelier de trois jours sur les Principes Volontaires ainsi que des conseils techniques hebdomadaires au secrétariat du Groupe de Travail lorsque celui-ci mène des missions de suivi. Le Groupe de Travail et DCAF ont comme projet d'offrir un soutien supplémentaire à la Police des Mines pour renforcer ses capacités par des formations de formateurs.

SIGNALEMENT DE TOUT INCIDENT

Le Groupe de Travail utilise des modèles de rapport développés en collaboration avec DCAF pour signaler tout incident. Le Groupe de Travail utilise également ses connaissances sur les principes de l'usage de la force afin d'évaluer les réponses de la Police des Mines.

UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS

Le Groupe de Travail organise un suivi afin d'évaluer à quel degré les agents ayant reçu des formations sur les droits de l'homme mettent ces principes en œuvre. Grâce à ces missions de suivi, le Groupe de Travail a pu mieux prendre conscience des incidents à Twanziga et mieux comprendre son rôle de développer des solutions à ces incidents.

RELIER LES ACTEURS DE LA POLICE DES MINES LOCALE ET PROVINCIALE

Relier la Police des Mines locale aux autorités provinciales s'est avéré efficace dans le contexte du suivi judiciaire des deux cas. Le suivi des deux enquêtes en cours par le Groupe de Travail et les actions de plaidoyer ont mené au remplacement du commandant local, à l'arrestation et au procès des deux officiers. Le résultat de ces actions a conduit d'une part, au prononcé des sanctions, d'autre part à l'amélioration de la sécurité sur le site minier.

DCAF Geneva Centre
for Security Sector
Governance
SECURITY & HUMAN RIGHTS
IMPLEMENTATION MECHANISM (SHRIM)

Le Groupe de Travail sur les Principes Volontaires du Sud-Kivu a été établi en 2018 grâce à une subvention de l'ambassade néerlandaise de la République Démocratique du Congo (RDC) au fonds d'affectation de DCAF Security and Human Rights Implementation Mechanism (*Mécanisme de mise en œuvre des droits de l'homme et de la sécurité - SHRIM*). Le Groupe de Travail est dirigé par l'organisation congolaise basée à Bukavu Observatoire Gouvernance et Paix (OGP) en collaboration avec DCAF.

Le SHRIM est un fonds d'affectation multi donateurs qui soutient la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de sécurité et des droits de l'homme dans les environnements fragiles, de façon cohérente, économique et durable. Les études de cas de SHRIM renforcent l'impact des approches multipartites en soulignant les défis et succès pour résoudre les risques en matière de sécurité et de droits de l'homme dans des contextes fragiles.